

Chères et chers Parlementaires,

Comme de coutume lors de la session de printemps, nous vous faisons parvenir l'Infoparlement du Nouveau Mouvement Européen Suisse (Nomes). Nous espérons qu'il vous permettra d'avoir un aperçu de la politique européenne actuelle, des interventions parlementaires dans ce domaine et de ses enjeux. En annexe à ce document, vous trouverez un calendrier interactif vous permettant d'avoir un accès rapide aux documents et autres informations sur la politique européenne de la Suisse.

Le secrétariat général du Nomes se tient à votre disposition durant toute la durée de la session :

Lukas Schürch, 078 791 55 50, schuerch@europa.ch

Séverine Barioni, 079 229 58 47, barioni@europa.ch

2014 : Les relations Suisse-UE ; une chance pour un nouveau départ ?

Relations Suisse-UE en un coup d'œil: état des lieux et évolution

Initiative contre l'immigration de masse

Rétrospective : Le « oui » à l'initiative de l'UDC remet en question l'accord sur la libre circulation des personnes, liberté et principe fondamental de l'accès au marché intérieur de l'Union européenne, introduit dans les Traités de Rome en 1957 (Titre III, Chapitre 2). Les conséquences directes d'un tel résultat ont été nombreuses et immédiates. Justifié par un risque potentiel de dénonciation des accords bilatéraux, la Commission européenne a gelé les négociations pour la participation de la Suisse au système énergétique européen le lundi 10 février. Quelques jours plus tard, le Conseil de l'Union européenne a décidé de suspendre le mandat de négociations concernant les questions institutionnelles. Le 15 février, la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a annoncé que la Suisse n'était pas en mesure de signer sous sa forme actuelle l'accord pour l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie. La réaction de l'UE a été rapide ; elle a suspendu les négociations pour la participation de la Suisse au programme-cadre de recherche « Horizon 2020 », à Erasmus+, ainsi que les négociations concernant le futur programme media.

Commentaire :

- Avec l'article 121a de la Constitution, qui prévoit la possibilité de limiter l'accès des étrangers aux prestations sociales, au regroupement familial et au droit à un permis de résidence de longue durée, la Suisse se trouve prise dans un dilemme insoluble entre le respect du texte de l'initiative de l'UDC et le respect des traités internationaux.
- Le 9 février, le peuple s'est vu contraint d'opérer deux choix par un seul vote, sans même s'en rendre compte. En effet, bien que l'initiative de l'UDC soit correcte sur la forme, elle ne respectait pas « l'unité de la matière sur le fond ». Elle rendait ainsi impossible « l'unité de la volonté populaire », en obligeant les citoyens qui voulaient corriger la politique migratoire à mettre simultanément fin aux accords bilatéraux existants.
- De ce fait, la loi d'application mise en chantier par le DFJP pose de grands problèmes de rédaction. De plus, ce texte est susceptible d'être soumis à référendum.

- Une possibilité existe toutefois de modifier l'article 121 afin de rendre les accords bilatéraux possibles : il s'agit de l'initiative parlementaire.
- Comme le Nomes l'avait pressenti, la réaction de l'UE a été beaucoup plus ferme que ce à quoi les autorités suisses s'attendaient. La Commission et les Etats-membres sont unis sur un point : la libre circulation des personnes n'est pas négociable.
- Enfin, outre la libre circulation des personnes, c'est également la libre circulation des services qui est mise en danger : « l'une ne peut exister sans l'autre », comme le confirmait Jacques de Watteville, secrétaire d'Etat aux questions financières internationales dans la presse au sujet des négociations en cours pour l'accès de la Suisse au marché européen des services financiers.

Initiative ECOPOP

Rétrospective : lancée par l'association écologie et population, cette initiative a été déposée en novembre 2012 auprès de la Chancellerie fédérale. Il est prévu qu'elle soit soumise au référendum populaire fin 2014 ou début 2015. Cette initiative souhaite ramener le solde migratoire annuel en Suisse à 0,2% de la population permanente, soit 16'000 personnes par an en Suisse.

Commentaire :

- L'initiative Ecopop viole gravement l'unité de la matière. En effet, l'initiative traite de deux questions sans rapport: un plafonnement de la croissance démographique et l'affectation de 10% de l'aide au développement à la planification familiale.
- En outre, l'initiative Ecopop part d'un constat erroné. En limitant l'immigration vers la Suisse, l'initiative entend diminuer la croissance de la population et ainsi préserver la qualité de vie de tous les habitants du pays. Elle part donc du constat que plus le nombre d'êtres humains est élevé, plus la pression est forte sur les ressources non renouvelables. Elle en oublie ainsi les énormes différences en termes de consommation de ressources: l'empreinte écologique de la Suisse, par exemple, est nettement plus élevée que celle des pays africains. En poussant à l'extrême les revendications de l'initiative Ecopop, on devrait alors limiter de manière drastique la population dans les pays riches. Enfin, limiter l'immigration en Suisse ne fait que repousser le problème, car un étranger ne fait pas plus de dégâts environnementaux en Suisse que dans son pays.
- L'initiative Ecopop rejoint celle de l'UDC dans l'intention de fixer des contingents. Si le parti agrarien avait déjà menacé ses opposants qu'il soutiendrait l'initiative ECOPOP si son initiative était refusée lors des votations du 9 février, il a désormais annoncé qu'il la soutiendrait également s'il ne parvenait pas à obtenir les quotas souhaités.

Extension de la libre circulation à la Croatie

Rétrospective : Le 1er juillet 2013, la Croatie a adhéré à l'UE. Le Conseil fédéral a adopté le 8 mars 2013 le mandat de négociation relatif à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à ce nouvel Etat-membre. Le 15 février dernier, Simonetta Sommaruga annonçait que la Suisse ne signerait pas sous sa forme actuelle le projet d'extension. En effet, le résultat de la votation du 9 février ne permet pas de conclure l'accord.

Commentaire :

- Le Conseil fédéral, en annonçant qu'il ne pouvait signer en l'état l'accord sur l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie, a ouvert un nouveau conflit avec l'Union européenne, déclenchant la suspension des négociations sur la participation suisse aux programmes Horizon 2020 et Erasmus⁺. Cette décision quelque peu précipitée du Conseil fédéral met la Suisse dans une situation difficile, alors que le gouvernement avait deux autres solutions possibles. La première consistant à signer l'accord avant la votation, la seconde consistant à patienter ; l'initiative de l'UDC donne un délai de trois ans avant la mise en place des contingents.
- Le débat se focalise actuellement sur les relations entre Berne et Bruxelles. C'est pourtant un panel beaucoup plus large de traités – qu'ils soient bilatéraux, comme notamment avec le Japon ou la République de Corée, ou encore multilatéraux – qui interdisent des contingents de main-d'œuvre étrangère. Ainsi, l'introduction de quotas dans la politique migratoire de la Suisse contrevient également aux accords de libre-échange signés avec une vingtaine de pays, dont la Chine. Pour rappel, ce dernier texte a été conclu il y a moins d'une année.

En bref

Lutte contre la fraude fiscale : lors du G20 qui s'est tenu les 22 et 23 février derniers, un standard international pour l'échange automatique de renseignement en matière fiscale a été présenté par l'OCDE aux ministres des finances. La Suisse, qui a activement collaboré aux travaux du comité fiscal, adoptera prochainement un standard global qui lui permettra d'échanger automatiquement des informations fiscales avec d'autres Etats. Malgré une mise en application dans quelques années en Suisse, cela permettra à notre pays de s'inscrire dans la droite ligne poursuivie par l'EU en matière de lutte contre la fraude fiscale et de régler en partie le différend qui l'oppose à l'Union européenne en la matière.

En octobre 2013, le Conseil fédéral avait présenté le mandat de négociation concernant l'extension de l'accord bilatéral en matière de fiscalité, dont l'une des conditions était que l'accès au marché européen pour les prestataires de services financiers suisse ne se détériore pas. En mai 2013, les ministres européens des finances avaient chargé la Commission de négocier avec la Suisse. Si notre pays a montré sa bonne volonté en vue de régler ses différends sur les questions fiscales qui l'opposent à l'UE, une dénonciation de l'accord sur la libre circulation des personnes met à mal l'accès au marché des prestataires de services financiers suisses.

Ordre du jour - Conseil National

- **Mardi 4 mars, 08.00 – 13.00h**

Objet du Conseil fédéral : « [Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et les Etats de l'Amérique Centrale \(Costa Rica et Panama\). Approbation](#) » (13.070)

Les Etats de l'AELE et les Etats d'Amérique centrale ont signé un accord de libre-échange (conclu avec le Costa Rica et le Panama) de large portée en date du 24 juin 2013 à Trondheim. Cet accord, qui correspond largement aux accords de libre-échange (ALE) conclus récemment par les Etats de l'AELE avec des Etats tiers, couvre un vaste champ d'application. Il contient des dispositions concernant le commerce des marchandises, le commerce des services, les investissements, la protection de la propriété intellectuelle, la concurrence, les marchés publics, le commerce et le développement durable, la coopération économique et technique et des dispositions institutionnelles (Comité mixte et procédure de règlement des différends).

[Rapport de politique étrangère 2013](#) (14.009)

[Rapport de politique économique extérieure 2013](#) (14.008)

- **Lundi 10 mars, 14.30 – 21.45h**

Postulat : « [Simplification des formalités douanières et de la gestion transfrontalière du trafic](#) » (13.4014)

- **Mardi 11 mars, 08.00 – 13.00h**

Objet du Conseil fédéral : « [Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II](#) » (05.058)

Objet du Conseil fédéral : « [Coopération policière transfrontalière. Convention avec l'Autriche et le Liechtenstein](#) » (13.013)

- **Jeudi 13 mars, 08.00 – 13.00h**

Objet du Conseil fédéral : « [Participation de la Suisse à la KFOR. Prolongation de l'engagement de la Swisscoy](#) » (13.104)

- **Lundi 17 mars, 14.30 – 19.00h**

Objet du Conseil fédéral : « [Rapport sur le transfert du trafic 2013](#) » (13.111)

- **Vendredi 21 mars, 08.00 – 10.00h**

Initiative parlementaire de Jacques Bourgeois : « [Loi fédérale sur les entraves techniques au commerce. Exclure les denrées alimentaires du champ d'application du principe du "Cassis de Dijon"](#) » (10.538)

Demande de modification de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC) de manière à exclure les denrées alimentaires du champ d'application du principe

du « Cassis de Dijon », afin de ne pas remettre en question la stratégie qualité compétitive de la Suisse.

Ordre du jour - Conseil des Etats

- **Mardi 4 mars, 08.15 h – 13.00 h**

Interpellation : « [Fin du régime particulier d'assurance-maladie pour les travailleurs suisses et français frontaliers. Une intervention du Conseil fédéral est nécessaire](#) » (13.4192)

- **Mercredi 5 mars 08.15 h – 13.00 h**

Motion Urs Schwaller : « [Pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. La libre circulation des personnes n'est pas la panacée](#) » (13.3652)

La main-d'oeuvre qualifiée est en Suisse insuffisante dans plusieurs secteurs. Cette pénurie entraîne des conséquences socioéconomiques graves et doit donc être combattue d'urgence. Cette motion demande au Conseil fédéral de préparer une stratégie destinée à remédier à la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée.

Interpellation Pirmin Bischof : « [Lutte contre les abus liés à la libre circulation des personnes. Sur quels points faut-il améliorer la mise en oeuvre?](#) » (13.4248)

Ces dernières années, les abus liés à la libre circulation des personnes ont suscité l'incompréhension et la colère croissantes de la population. Les PME se trouvent souvent désarmées face à des entreprises étrangères qui ne peuvent soumettre leurs offres à prix cassé qu'au mépris des lois. Le Parlement a adopté des mesures ciblées et bien conçues. De l'avis des travailleurs et des entreprises concernés, la mise en oeuvre est toutefois souvent déficiente. Le Conseiller national charge le Conseil fédéral de répondre à plusieurs questions en lien avec les mesures de contrôle et d'accompagnement à la libre circulation des personnes.

Interpellation : « [Coopération transfrontalière. Elargir les thèmes Interreg afin de renforcer le soutien aux régions frontalières](#) » (13.4084)

- **Lundi 17 mars, 15.15 h – 20.00 h**

Postulat Karin Keller-Sutter : « [Un accord de libre-échange avec l'UE à la place des accords bilatéraux?](#) » (13.40.22)

Le Conseil fédéral est invité à analyser de manière approfondie les avantages et les inconvénients d'un accord global de libre-échange entre la Suisse et l'UE et à les comparer avec ceux du système actuel des accords bilatéraux. Ce faisant, il procédera à un examen complet et comparatif de tous les aspects pertinents (y compris la faisabilité politique), mais aussi des avantages et des inconvénients des deux solutions.

- **Mardi 18 mars, 08.15 h – 13.00 h**

Objet du Conseil fédéral : « [Double imposition. Convention avec la Hongrie](#) » (13.098)

- **Mercredi 19 mars, 08.00 h – 13.00 h**

Objet du Conseil fédéral : « [Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles. Initiative populaire](#) » - initiative ECOPOP (13.086)

L'initiative populaire «Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des

ressources naturelles» prône un changement de cap de la politique migratoire suisse et de la pratique suisse éprouvée en matière de coopération au développement dans le but de préserver durablement les ressources naturelles en Suisse et à l'étranger. Les mesures qu'elle propose ne sont compatibles ni avec l'accord sur la libre circulation des personnes ni avec la convention AELE. Une acceptation de l'initiative populaire remettrait en question les relations bilatérales établies par la Suisse avec ses partenaires européens, nuirait à l'économie suisse et engendrerait des charges administratives supplémentaires considérables.

Le Conseil fédéral recommande de rejeter l'initiative.

- **Jeudi 20 mars, 08.15 h – 13.00 h**

Interpellation : « [Réseau de transport transeuropéen. Quelles conséquences sur le raccordement de la Suisse?](#) » (13.4188)